

dues de notre vivant abrègent par anticipation la durée de notre purgatoire et en adoucissent l'intensité, si bien qu'il vaut mieux que les Messes nous attendent dans l'autre vie que de les attendre nous-mêmes.

De plus, l'aumône que nous consacrons à faire dire des Messes est un don spontané, volontaire et des plus agréables à Dieu; après notre mort, ce n'est plus nous qui donnons, ce sont nos héritiers, et qu'ils y mettent en général peu d'empressement! — Enfin, le temps de cette vie est celui de la miséricorde et le temps du Purgatoire celui de la justice. Ce qui fait dire à saint Bonaventure: "Si une feuille d'or est plus précieuse qu'un lingot de plomb, une petite pénitence volontairement accomplie en cette vie est de même plus estimable aux yeux de Dieu qu'une grande pénitence imposée dans l'autre." Ainsi en est-il des Messes célébrées ou entendues à notre intention. Oh! la pénible, la douloureuse attente des âmes du Purgatoire, ne fût-elle que d'un jour, que d'une heure, que d'une petite demi-heure, le temps d'une Messe, et c'est le moins qu'elle puisse être, si nous attendons notre délivrance de Messes dites après notre mort! Songeons à échapper à cette cruelle épreuve par l'assistance et la célébration de la sainte Messe durant notre vie.

N'attendons pas la mort pour faire dire des Messes, ce ne serait nous dépouiller ni nous priver de rien; ce serait exposer nos héritiers au danger de pécher en ne les faisant pas dire ou en les faisant dire tard. Faisons-en plutôt célébrer de temps en temps durant la vie, ce sera nous faire précéder du flambeau qui doit nous éclairer dans le passage ténébreux de la mort. Le proverbe populaire le dit: Une chandelle devant les yeux éclaire mieux qu'une torche derrière le dos. Ainsi vaut-il mieux se faire précéder de sacrifices et de Messes dans le chemin de l'éternité, que de les attendre après la mort.

Abbé J. GRIMAULT.

